

/FE.-

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 96-267 du 28 Juin 1996

Portant approbation du budget prévisionnel du Centre Béninois du Commerce Extérieur pour l'Exercice 1996.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Loi N° 94-009 du 28 Juillet 1994 portant création, organisation et fonctionnement des Offices à caractère social, culturel et scientifique ;
- VU la proclamation le 1er Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ;
- VU le Décret N° 96-128 du 09 Avril 1996 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N° 92-61 du 10 Mars 1992 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère du Commerce et du Tourisme ;
- VU le Décret N° 88-9 du 15 Janvier 1988 portant création du Centre Béninois du Commerce Extérieur (C.B.C.E.) et approbation de ses Statuts ;
- SUR Rapport du Ministre du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme ;
- LE Conseil des Ministres entendu en sa séance du 29 Mai 1996 ;

D E C R E T E :

Article 1er. - Est approuvé le budget prévisionnel Exercice 1996 du Centre Béninois du Commerce Extérieur (C.B.C.E.) tel qu'il figure en annexe à ce Décret.

Article 2. - Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

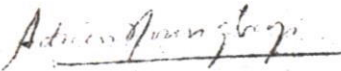
Fait à COTONOU, le 28 Juin 1996

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU. -

Le Premier Ministre, chargé de la
Coordination de l'Action Gouverne-
mentale et des Relations avec les
Institutions,



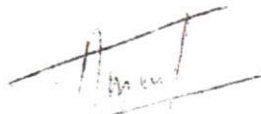
Maître Adrien HOUNGBEDJI.-

Le Ministre du Commerce de
l'Artisanat et du Tourisme,



Gatien HOUNGBEDJI.-

Le Ministre des Finances,



Moïse MENSAH.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CC 2 CS 2 CES 2 HAAC 2 PM 2 MPREPE 4 MF 4 MCAT 4
AUTRES MINISTERES 15 SGG 4 GCONB 1 DGBM-DCOF-DGTCP-DGDDI DGID 5 IGAA-
DLC 2 INSAE 1 BN-DAN 2 UNB-FASJEP-ENA 3 JORB 1.-